



**COMPTE-RENDU du Conseil Municipal**  
**N°74**  
**MARDI 14 SEPTEMBRE 2021**  
**19 Heures - MAIRIE**

*Compte-tenu de la crise sanitaire de Covid-19, la réunion s'est tenue à huis clos, la distanciation étant respectée et les personnes présentes portant leur masque.*

**ORDRE du JOUR**

- *Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2021.*
- *Convention de partenariat entre la SMVIC et les communes bénéficiaires d'un service intercommunal d'accueil de loisirs périscolaire.*
- *Vente du terrain Les Condamines pour la suite du lotissement le Clos des Noyers.*
- *Rétrocession à la commune de la voirie du lotissement Le Clos des Noyers.*
- *Programme triennal 2022-2024 de réparation de la voirie communale : demande de subvention au Territoire Sud Grésivaudan.*
- *Approbation du plan de financement pour l'enfouissement BT/TEL au carrefour des 4 routes et de la RD1532.*
- *Signature de la convention pour l'utilisation du SNE (demandes de logement social).*
- *Signature de l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité : transmission des documents relatifs à la commande publique.*
- *Avis sur une demande d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes et mise en place d'une station de transit de produits minéraux par la société Budillon-Rabatel.*
- *Questions diverses.*

Le 14 septembre, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Yvan CREACH, Maire.

*Chaque membre entrant signe la feuille de présence*

**Sont présents :**

Yvan CREACH, Micheline BLAMBERT, Eric ROLLAND, Jérôme MURE-RAVAUD, Gisèle CHOURREAU, Damien MICLO, Marie-Françoise ARNAUD, Sylvie BEYLE, Caroline BOMPARD, Sandrine BRISSET, Jean-Pierre BUREAUX, Brahim HAMOUDI, Karine TRIBBIA, Sylvain HAMEL, Michel LAMBERTON, Olivier LUYA, Amandine MANIGNAL, Carine VAL-LARTIGUE.

Pouvoir : Nathan STOOSS à Brahim HAMOUDI.

**Secrétaire de Séance :** Gisèle CHOURREAU

## DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

### **Approbation du compte-rendu de la réunion du 5 JUILLET 2021 :**

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.*

Le Maire demande au Conseil Municipal que deux questions non inscrites à l'ordre du jour soient débattues ; *après accord unanime des présents et représentés, ces deux questions sont présentées :*

**1°) Acquisition de tablettes pour l'Ecole Elémentaire :** Damien MICLO rappelle ce projet qui nécessite que le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec le ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports qui permettra d'obtenir la subvention correspondante. *Cette autorisation est accordée à l'unanimité des présents et représentés.*

**2°) Bibliothèques de l'Intercommunalité :** Micheline BLAMBERT rappelle l'organisation de ces Bibliothèques, et demande l'autorisation relative à la mise en place d'une carte unique avec gratuité d'accès sur tout le territoire. *Cette autorisation est accordée à l'unanimité des présents et représentés.*

### **Convention de partenariat entre la SMVIC et les communes bénéficiaires d'un service intercommunal d'accueil de loisirs périscolaire.**

Cela concerne l'accueil de loisirs du mercredi.

*Cette convention est votée à la majorité des présents et représentés.*

*Abstention Brahim HAMOUDI.*

### **Vente du terrain Les Condamines pour la suite du lotissement le Clos des Noyers.**

Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une surface de 10 314m<sup>2</sup> qui est proposée à la vente à 30€/m<sup>2</sup> soit un prix total de 309 420€ ; cependant sur cette partie, il n'y aura pas de logements sociaux. *Cette délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.*

### **Rétrocession à la commune de la voirie du lotissement Le Clos des Noyers.**

Les parcelles 624, 625, 626, 627, 628 et 629 section ZA (voies, réseaux et espaces verts du lotissement le Clos des Noyers) seront rétrocédées à la commune à l'euro symbolique.

*Cette délibération est votée à l'unanimité des présents et représentés.*

### **Programme triennal 2022-2024 de réparation de la voirie communale : demande de subvention au Territoire Sud Grésivaudan.**

Eric ROLLAND explique au Conseil que la Commune ne bénéficiera plus maintenant que de 22.5% de subventions pour les années 2022, 2023 et 2024. Le montant des travaux est estimé à 240 890 € HT mais le montant des travaux subventionnables est plafonné à 150 000 € HT.

*Cette autorisation de demande de subvention est accordée à l'unanimité des présents et représentés.*

### **Approbation du plan de financement pour l'enfouissement BT/TEL au carrefour des 4 routes et de la RD1532.**

Il reste à charge pour la commune la somme de 60 000€, payable sur 3 ans.

*L'approbation du plan de financement est votée à l'unanimité des présents et représentés.*

### **Signature de la convention pour l'utilisation du SNE (demandes de logement social).**

SNE : Système National pour l'Enregistrement de logement social.

Micheline BLAMBERT rappelle que la précédente convention avait été signée en 2019, et demande l'autorisation au Conseil, car elle doit maintenant être renouvelée.

*Cette autorisation est votée à l'unanimité des présents et représentés.*

**Signature de l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité : transmission des documents relatifs à la commande publique.**

La convention avait été signée en 2018 et le Conseil doit autoriser le Maire à signer un avenant pour la transmission dématérialisée des marchés publics au représentant de l'Etat.

*Cette autorisation est votée à l'unanimité des présents et représentés.*

**Avis sur une demande d'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes et mise en place d'une station de transit de produits minéraux par la société Budillon-Rabatel.**

*A l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal ne souhaite pas se positionner sur cette question.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Jean-Pierre BUREAUX**

Demande des précisions sur la soirée organisée à propos d'un projet photovoltaïque. La commune n'est pas porteuse de ce projet.

Demande l'autorisation de faire partie de la commission Environnement-Points Propres, relative entre autres à la gestion des déchets sauvages. Jérôme MURE-RAVAUD et Jean-Pierre BUREAUX ayant participé à une formation sur ce sujet.

*Cette autorisation est votée à l'unanimité des présents et représentés.*

**Jérôme MURE-RAVAUD** va adresser un courrier aux Transports MAURIN qui garent leur camion sur l'emplacement réservé aux moloks, ce qui en gêne l'accès, cet emplacement n'étant pas un parking.

Il fait part de sa réunion avec le FREDON et du contrôle effectué, pour l'Ambroisie et les plantes invasives ; quelques signalements ont été effectués. Des relevés de Datura ont également été faits, cette plante invasive nocive se répand et rend les céréales impropres à la consommation.

**Brahim HAMOUDI** explique la demande d'Espace Anim' qui recherche un petit local de stockage pour son matériel de camping. Eric ROLLAND va gérer et tient Brahim informé.

**Gisèle CHOURREAU** informe du projet d'illuminations, avec des nouveautés sur le Rond-point de la Départementale, réfection des guirlandes de la Bibliothèque, de Notre Rocher, et l'équipement de quelques lampadaires supplémentaires pour agrandir la zone décorée, tout cela dans le respect du budget voté.

**Damien MICLO** informe que 121 enfants sont rentrés à l'Ecole Primaire qui prévoit plusieurs projets (voyage, musique, piscine, Label E32-développement durable-) et qu'à la Maternelle 68 enfants ont fait leur rentrée ; il résume les travaux d'aménagement qui ont été réalisés pendant l'été.

**Gisèle CHOURREAU** rappelle comment est organisée la gestion Covid de la Pause Méridienne avec application du protocole sanitaire Niveau 2.

Et fait part de la mise en place de la nouvelle convention avec Opaline qui doit être signée ces jours-ci, conformément aux directives prises en Conseil Municipal.

**Michel LAMBERTON** explique que cette année encore des branches de noyers dépassent du mur au fond du cimetière et les marbres des tombes sont tachés de brou de noix. La commune va adresser un courrier de rappel au propriétaire et à l'exploitant afin que cette situation soit rapidement réglée.

**Sylvie BEYLE** demande que les abribus soient nettoyés et leurs abords tondus.

**Karine TRIBBIA** signale des chenaux qui débordent au Granenc. Eric Rolland va s'occuper de cette question.

**Yvan CREACH** redonne quelques explications sur le Crédit-Bail qui va être mis en place pour les locaux du Rez de chaussée du bâtiment commercial, à la suite de son entrevue avec Maître Maltherre.

**Yvan CREACH** informe également le Conseil qu'il a contacté Territoire 38 en vue de la future DSP. Le choix de l'intervenant devra être fait avant la fin de l'année.

**Yvan CREACH** informe que les emprunts Bâtiment Commercial et Restauration Scolaire sont à l'étude et vont être conclus prochainement.

**Eric ROLLAND** informe le Conseil que l'aménagement des locaux de l'Atelier des Arts est terminé ainsi que le déménagement, ce qui, parallèlement, permet l'accès des anciens locaux à la Garderie Gais Lurons, une partie des bungalows qu'elle utilisait devant être enlevée prochainement.

Le Restaurant du Marandan demande l'autorisation d'ouvrir les week-ends jusqu'à la fin de l'année, le gestionnaire ayant donné son accord. Le Conseil donne son accord également.

L'ordre du jour étant épuisé,  
Plus personne ne demandant la parole  
La séance est levée à 20 heures 30.

Le Maire,  
Yvan CREACH.

